



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre Et le onze du mois d'AVRIL

Membres en exerci	ce:	29	
Membres présents	:	23	
Procurations	:	5	
VOTES	:	21	
POUR	:	21	
CONTRE	:	1	
ABSTENTIONS	:	1	

Date de convocation : 05/04/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS: M. Michel BRUNET à M. Daniel SPAGNOU

M. Jean-Pierre BOY

A

M. Jean-Pierre TEMPLIER

Mme Elodie JOURDAN

A

A

Mme Christine REYNIER

Mme Sandra MORARD

A

Mme Léa PAYAN

Mme Stéphanie SEBANI

A

M. Sylvain JAFFRE

ABSENTS EXCUSÉS: DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2024-04-17-SF

Mmes REYNIER, TOUCHE, RODRIGUEZ et SEBANI et M. SPAGNOU membres du Conseil d'administration du CCAS ne prennent pas part au vote.

OBJET: SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 AU CCAS

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le budget primitif 2024 du service général prévoit une enveloppe globale de crédits de 300.000 € à l'imputation comptable 657363 au titre de la subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale pour permettre au CCAS d'assumer ses missions d'action sociale suite à l'augmentation des besoins d'aide et assistance liés à la crise sanitaire et sociale et à la baisse de financement de certains organismes. Cette enveloppe se décompose en deux tranches : une première tranche de 100.000 € susceptible d'être versée dès le vote du budget en fonction des besoins de trésorerie du CCAS ; la seconde enveloppe, plafonnée à 200.000 € maximum correspondant à la prise en charge de la mise à disposition des emplois administratifs par la commune et dont le calcul final se fait en fin d'année, sera versée pour 100;000 € maximum selon les besoins de trésorerie du CCAS et pour le solde en fin d'année. Par ailleurs il y a lieu d'établir une convention d'objectifs avec le CCAS du fait que la subvention qui sera versée est supérieure à 23.000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

à l'unanimité par 21 voix POUR

<u>ACCORDE</u> une subvention de fonctionnement d'un maximum de 300.000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Sisteron au titre de l'exercice 2024.

<u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec le Centre Communal d'Action Sociale de Sisteron pour l'exercice 2024.

Pour copie conforme, Le Maire, Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 12/04/2024 Ă 14h12

RECU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402095-20240411-2024_04_17